



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse

Règlement 27.132 f

Catalogue des moyens auxiliaires autorisés pour armes d'ordonnance et des armes admises pour les exercices fédéraux

Catalogue des moyens auxiliaires

Valable dès le 01.01.2019

Etat au 01.01.2025

Distribution

- Etat-major de l'armée
 - Planification de l'armée
 - Service juridique
- Commandement de l'Instruction
 - Centre d'instruction de l'armée
- Base logistique de l'armée
 - SYMA
 - Armuriers autorisés
- Armasuisse
 - Systèmes terrestres
- USS Assurances

Entrée en vigueur

Règlement 27.132 dfi

Catalogue des moyens auxiliaires autorisés pour armes d'ordonnance et des armes admises pour les exercices fédéraux

(Catalogue des moyens auxiliaires)

du 08.11.2018¹

édicte en vertu de l'art. 2.1, 2.2 et 3.5 de l'ordonnance du 20.02.2015² sur l'organisation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Org-DDPS).

Le présent règlement entre en vigueur le 01.01.2019.

A la date de l'entrée en vigueur, le règlement 27.132 f «Catalogue des moyens auxiliaires», valable dès le 01.01.2018, est abrogé.

Les subordonnés directs abrogent toutes les dispositions contraires au présent règlement.

Note juridique :

La Confédération n'est pas le fabricant des composants d'armes ou des moyens auxiliaires autorisés dans cette liste.

Leur fonctionnement ou leur sécurité relève de la responsabilité du fabricant.

La Confédération n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels, matériels ou financiers résultant de l'utilisation de ces moyens auxiliaires.

Chef FGG 7 cdmt Instruction

¹Date de signature

²RS 172.214.1

Table des matières

1	Armes	1
1.1	Armes d'ordonnance (armes poinçonnées P comprises)	1
1.2	Autres armes d'ordonnance admises pour les exercices fédéraux	1
1.3	Autres armes admises pour les exercices fédéraux	1
1.4	Remarques	2
1.5	Poinçons de tir	2
1.6	Filtres colorés et niveau à bulle	3
1.7	Bipieds réglables	3
2	Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 90	5
2.1	Iris pour F ass 90	5
2.2	Filtres colorés pour F ass 90	5
2.3	Guidon annulaire pour F ass 90	7
2.4	Défecteur de scintillement	8
2.5	Cache-œil pour F ass 90	9
2.6	Crosse réglable pour F ass 90	9
2.7	Magasin court pour F ass 90	9
2.8	Bretelle pour F ass 90	10
2.9	Poignée de pistolet F ass 90	10
2.10	Pontet de sous-garde du F ass 90	10
2.11	Plastique recouvrant la poignée de charge du F ass 90	10
2.12	Support de joue pour F ass 90	11
2.13	Rallonge de visée F ass 90	11
3	Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 57 ordonnance 02	13
3.1	Magasin court pour F ass 57 + 57/03	13
3.2	Rondelle perforée et iris pour F ass 57	14
3.3	Etrier de dioptré pour F ass 57, modèle Furter FDK 78	14
4	Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 57 ordonnance 03	15
4.1	Porte-guidon pour F ass 57	15
4.2	Porte-guidon pour F ass 57 comme rallongement de la ligne de visée	15
4.3	Porte-dioptré pour F ass 57	16
4.4	Niveau à bulle pour F ass 57	17
4.5	Bande anti-scintillement pour F ass 57	17
4.6	Poignée de pistolet pour F ass 57	17
4.7	Adaptateur de poignée pour F ass 57	18
4.8	Manchon pour F ass 57	18
4.9	Garde-main pour F ass 57	19
4.10	Détente d'hiver pour tireurs gauchers pour F ass 57	19

4.11	Poignée de charge anatomique pour F ass 57	20
4.12	Canon de sport pour F ass 57	20
4.13	Chien de sport pour F ass 57	21
4.14	Bretelle pour F ass 57	21
4.15	Revêtement de la crosse du F ass 57	22
5	Moyens auxiliaires pour mousqueton et fusil	22
5.1	Dioptre, tunnel de guidon et guidon pour mousqueton et fusil	22
5.2	Verrou à gauche pour mousqueton 31	22
5.3	Déplacement de la bretelle sur le côté gauche/droit du mousqueton et du fusil	23
5.4	Bretelle pour mousqueton et fusil	23
5.5	Sabot de crosse pour mousqueton et fusil	23
5.6	Poignée de verrou anatomique pour mousqueton et fusil	24
5.7	Autres magasins pour Mousqueton 31	24
5.8	Bande anti-scintillement pour mousqueton	24
6	Moyens auxiliaires pour pistolets	25
6.1	Dispositif de visée pour pistolet Parabellum	25
6.2	Dispositif de visée pour Pistolet 49, SIG P 210-1 à P 210-6	25
6.3	Dispositif de visée pour les autres pistolets admis pour les exercices fédéraux	25
6.4	Plaques de poignée pour Pistolet 75	25
6.5	Plaques de poignée pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles	26
6.6	Plaques de poignée pour les autres pistolets admis pour les exercices fédéraux	26
6.7	Allongement de la poignée Beavertail pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles	26
6.8	Base de magasin en aluminium coloré pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles	26
6.9	Contre-écrou pour la tige du ressort de percussion pour le Pistolet 49 et tous les modèles SIG P 210	26
7	Généralités	27
7.1	Moyens auxiliaires interdits	27
7.2	Poids de la détente (initiale de la détente)	27
7.3	Détente F ass 90	28
7.4	Utilisation à l'armée des moyens auxiliaires	28
7.5	Utilisation des moyens auxiliaires pour les jeunes tireurs	28

1 Armes

1.1 Armes d'ordonnance (armes poinçonnées P comprises)

Armes portatives:

- Fusil d'assaut 90 (F ass 90)
- Fusil d'assaut 57 (F ass 57)

Armes de poing:

- Pistolet 9 mm 03 (SIG Pro SPC 2009)
- Pistolet 9 mm 75 (SIG P 220)
- Pistolet 9 mm 49 (SIG P 210)
- Pistolet 9 mm 12/15 (Glock 17 Génération 4)

1.2 Autres armes d'ordonnance admises pour les exercices fédéraux

Armes portatives:

- Mousqueton 31
- Mousqueton 11
- Fusils 11 et 96/11

1.3 Autres armes admises pour les exercices fédéraux

- SWISS ARMS / SIG fusil d'assaut 550 / 90 PE y compris les armes de couleurs individuelles
- Fusil d'assaut 57 PE y compris les armes de couleurs individuelles

Armes de poing:

Les pistolets qui répondent aux critères suivants sont admis:

- Le pistolet sans magasin inséré, doit entrer complètement dans une caissette prévue à cete effet dont les dimensions intérieures sont de 225 x 150 x 50 mm;
- Calibre 9 mm Para ou 7.65 mm Para;
- Toutes les armes doivent être munies d'un poinçon de tir provenant d'une instance complétente en la motière (voir Pt 1.4);
- Poids de la détente (selon Pt 7.1) minimum 1500 g, sauf pour les pistolets SIG 210 (tous les modèles), 9 mm Pist 49 et Parabellum: poids de la détente: 1360 g;
- Les poignées de pistolet peuvent avoir des rainures pour les doigts;
- Ne sont pas autorisés : compensateurs, freins de bouche, canons fendus et dispositifs de nature similaire;

Les repose-poignets et les viseurs à point lumineux sont également interdits.

Les points 6.1 à 6.9 restent valables.

- Armes de service des membres des corps de police et du Corps des gardes-frontière (Ordonnance du DDPS sur le tir, art. 20, al. 5), sans viseur à point lumineux.

Les pistolets suivants sont également autorisés:

- Pistolet 7.65 mm 06/29
- Pistolet 7.65 mm 06
- Pistolet 7.65 mm 00

1.4 Remarques

Les personnes astreintes au tir obligatoire effectuent le programme obligatoire avec leur arme personnelle (Ordonnance du DDPS sur le tir hors du service, art. 20, al. 1–3).

1.5 Poinçons de tir

Toutes les armes admises doivent porter le poinçon de tir d'une instance compétente en la matière.

Poinçons de tir autorisés pour le tir hors du service :

Poinçon de tir fédéral



Poinçon de tir SIG SAUER AG
Swiss Arms SA



Poinçon de tir de l'état
Allemagne



Poinçon de tir RUAG



Poinçon de tir de l'état
Autriche



Poinçons de tir des pays membres de
la C.I.P. depuis le 20 octobre 2014



Figure 1: Poinçons de tir

1.6 Filtres colorés et niveau à bulle

Autorisation

Les filtres colorés et le niveau sont autorisés pour le tunnel du guidon du mousqueton, du fusil et du F ass 57 ainsi que pour le guidon ennuilaire du F ass 90. 01.01.2022

Sont autorisés les dioptrés usuels, résistants au tir, avec diaphragmes à iris avec ou sans filtre de couleur, filtre polarisant et compensation dioptrique sans grossissement, qui sont autorisés selon l'ISSF. Les dioptrés et les accessoires permettant d'agrandir l'image de la cible ne sont pas autorisés. 01.01.2025

1.7 Bipieds réglables

Les bipieds suivants sont approuvés pour tous les fusils:

- Modèle Wyss, réglable en continu de 220 à 360 mm 01.01.2004
- Modèle Wyss quick, réglage de 220 à 360 mm 01.01.2009
- Modèle G & E "Ergonomic", réglable de 220 à 350 mm 01.01.2023
- Modèle Zumkeller, réglable de 220 à 350 mm 01.01.2023
- Modèle 2 Zumkeller avec bipied "Allen", réglable 220 à 350 mm 01.01.2024
- Modèle Wyss "Match" réglable 230 à 330 mm 01.01.2024
- Modèle 3 Zumkeller, réglable 220 à 280 mm 01.01.2025

Les bipieds réglables suivants sont également autorisés pour le F ass 90:

- Modèle SIG, réglable en continue de 250 à 345 mm 18.10.1989
- Modèle SIG SAUER «Junior», réglable en continu de 230 à 325 mm 01.01.2004

Les bipieds réglables suivants sont également autorisés pour le F ass 57:

- Modèle SIG/Hämmerli, réglable en continu de 250 à 345 mm 01.01.1999

Bipied raccourci pour F ass 57 + 57/03

- Modèle Kessler, bipied d'ordonnance raccourci de 60 mm 01.01.2004

L'utilisation du bipied d'ordonnance, des bipieds réglables autorisés et du bipied raccourci autorisé est permise en position médiane et en position antérieure.

Autorisation

Les bipieds réglables suivants sont également autorisés pour les mousquetons et le fusil:

- modèle AfA Waffen modèle A (aluminium), réglable 220 à 350 mm 01.01.2023
- modèle AfA Waffen modèle C (PRFC), réglable 220 à 350 mm 01.01.2023

Pour les modèles A et C de AfA Waffen, seuls les modèles à pivotement latéral sont autorisés (reconnaisables à l'écrou borgne rouge).



Figure 2: Bipieds réglables pour F ass 90, produits divers



Figure 3: Bipied réglable pour F ass 57, produits divers



Figure 4: Bipied réglable Wyss



Figure 5: Bipied réglable AfA Waffen

2 Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 90

Autorisation

2.1 Iris pour F ass 90

- | | |
|---|------------|
| – Iris modèle G & E, diaphragme 1, réglable de 0.9 à 2.6 mm | 18.10.1989 |
| – Iris modèle G & E, diaphragme 2, réglable de 0.7 à 2.4 mm | 03.04.2001 |
| – Iris modèle Furter, diaphragme 1, réglable de 0.9 à 2.0 mm | 25.04.1991 |
| – Iris modèle Furter, diaphragme 2, réglable de 1.6 à 2.6 mm | 25.04.1991 |
| – Iris modèle Gehmann (distribution par Freesport Fribourg) réglable de 0.7 à 2.4 mm, avec filtres colorés interchangeables | 01.01.2005 |
| – Iris modèle Wyss, réglable de 0.6 à 2.2 mm | 01.01.2008 |
| – Iris modèle G & E, diaphragme 2, réglable de 0.7 à 2.4 mm, avec iris améliorée | 01.01.2017 |
| – Iris modèle Grünig-Wyss, réglable de 0.7 à 2.4 mm | 01.01.2022 |

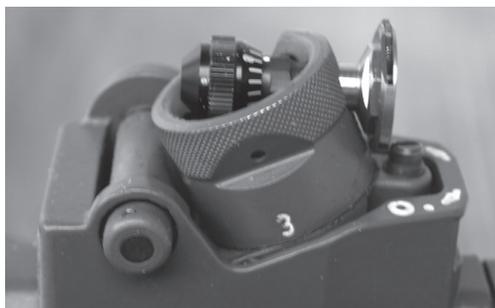


Figure 6: Iris pour F ass 90 (avec et sans filtres), produits divers

2.2 Filtres colorés pour F ass 90

- | | |
|---|------------|
| – Filtre à 5 couleurs modèle Grünig & Elmiger monté sur une roue à filtre pivotante | 01.01.2005 |
| – Jeu de filtres modèle Grünig & Elmiger pour rééquipement subséquent de l'iris G & E | 01.01.2004 |
| – Filtres colorés excentriques avec cassette coulissante, modèle Grünig & Elmiger | 01.01.2008 |
| – Jeu de filtres colorés modèle Tüscher pour rééquipement subséquent de l'iris G & E | 01.01.2004 |

	Autorisation
– Système de filtres colorés Wyss pouvant être emboîté sur l’iris G & E ainsi que l’iris modèle Wyss	01.01.2005 01.01.2008
– Filtre à 6 couleurs modèle Wyss pouvant être utilisé sans iris ou avec les iris G & E, Furter ou Wyss	01.01.2007
– Filtre à 12 couleurs modèle Wyss	01.01.2015
– Filtre à 6 couleurs Combi avec polarisation modèle Wyss	01.01.2015
– Filtre à double polarisation modèle Wyss	01.01.2016
– Filtre à 12 couleurs pour F ass 90 modèle G & E	01.01.2023



Figure 7: Filtres colorés excentriques avec cassette coulissante pour F ass 90 modèle Grünig & Elmiger; modèle Wyss semblable



Figure 8: Système de filtres colorés Wyss emboîté



Figure 9: Rondelle pour filtres colorés pour iris pour F ass 90, produits divers

Autorisation



Figure 10: Filtre à 12 couleurs pour F ass 90 modèle Grünig & Elmiger

2.3 Guidon annulaire pour F ass 90

- | | |
|---|------------|
| – Modèle G & E | 01.01.2022 |
| – Modèle "Duo Ringkorn" G & E | 01.01.2023 |
| – Modèle "Square" G & E | 01.01.2023 |
| – Modèle Zumkeller avec des inserts fixes 1,8; 2,0; 2,2; 2,4 et 2,6 mm | 01.01.2023 |
| – Modèle Zumkeller avec des insert réglable (plage de réglage 1,8–2,6 mm) | 01.01.2024 |
| – Modèle "Match 90" Wyss Waffen avec porte-dioptre associé | 01.01.2024 |



Figure 11: Ringkorn G & E



Figure 12: Guidon annulaire Zumkeller

Autorisation



Figure 13: "Modèle "Match 90" avec porte-dioptre associé, Wyss Waffen

Le guidon annulaire pour le F ass 90 **n'est pas autorisé** pour les cours de jeunes tireurs et les compétitions JT.

01.01.2022

2.4 Déflecteur de scintillement

Les déflecteur de scintillement suivants sont autorisés pour le F ass 90:

- Déflecteur de scintillement de l'entreprise Grünig & Elmiger 01.01.2022
- Déflecteur de scintillement avec boucle d'ajustement de l'entreprise Grünig & Elmiger/SIG-SAUER 01.01.2025
- Déflecteur de scintillement Elite 90 de l'entreprise Wyss Waffen 01.01.2025
- Déflecteur de scintillement vers les rallongement de la ligne de visée de l'entreprise Schneider Waffen 01.01.2025
- Déflecteur de scintillement vers les rallongement de la ligne de visée de l'entreprise Firma Spielmann & Partner AG 01.01.2025



Figure 14: Déflecteur de scintillement F ass 90 de l'entreprise Grünig & Elmiger

2.5 Cache-œil pour F ass 90

Autorisation

Le cache-œil pour F ass 90 de l'entreprise Grünig & Elmiger est autorisé.

01.01.2022



Figure 15: Cache-œil pour F ass 90

2.6 Crosse réglable pour F ass 90

Le crosse réglable en longueur (longueurs totales 220 mm – 260 mm) de l'entreprise SIG SAUER est autorisée.

01.01.2022



Figure 16: Crosse réglable pour F ass 90

2.7 Magasin court pour F ass 90

– Modèle SIG SAUER à 5 coups

01.01.2011

– Modèle SIG SAUER à 10 coups

01.01.2011

Ces magasins courts sont autorisés pour le tir «à genou» et pour le tir «couché».

01.01.2011

2.8 Bretelle pour F ass 90

Autorisation

On peut renoncer au montage d'une bretelle.

01.01.2017

Lorsqu'une bretelle est montée, seule une bretelle d'origine est admise et elle doit être fixée au moins à un dispositif d'origine prévu par le fabricant.

La manière d'enrouler la bretelle et la fixation de son autre extrémité sont libres.

2.9 Poignée de pistolet F ass 90

Au lieu de la poignée pistolet Ordonnance, les poignées de forme suivante sont autorisées:

- Poignée de pistolet HOGUE pour F ass 90 de l'entreprise SIG SAUER AG 01.01.2022
- Poignée de pistolet bois pour F ass 90 de l'entreprise SIG SAUER AG 01.01.2022
- Poignée de pistolet bois pour F ass 90 de l'entreprise Wyss AG (en diverses couleurs et essences de bois) 01.01.2023
- Poignée de pistolet "ergonomique" de l'entreprise SIG-SAUER 01.01.2025



Figure 17: Poignée de pistolet HOGUE / SIG / Wyss

2.10 Pontet de sous-garde du F ass 90

Il n'est pas permis de rabattre le pontet de sous-garde.

01.01.2016

2.11 Plastique recouvrant la poignée de charge du F ass 90

Remplacement du plastique d'origine par des revêtements de diverses couleurs.

01.01.2020

2.12 Support de joue pour F ass 90

Autorisation

Les supports de joue suivants sont autorisés pour le F ass 90:

- | | |
|---|------------|
| – Modèle support de joue Stgw 90 SIG-SAUER | 01.01.2025 |
| – Modèle support de mâchoire FIXE Grünig+Elmiger/SIG-SAUER | 01.01.2025 |
| – Modèle support de mâchoire REGLÉABLE , Grünig+Elmiger/SIG-SAUER | 01.01.2025 |
| – Modèle support de joue Spielmann & Partner AG | 01.01.2025 |
| – Modèle d'élévation de la crosse Match avec ou sans hausse pour F ass 90, de l'entreprise Wyss | 01.01.2025 |
| – Modèle support de mâchoire Fass 90, Zumkeller | 01.01.2025 |

2.13 Rallonge de visée F ass 90

Les rallonges de visée suivantes pour le F ass 90 sont autorisées en tant que système complet:

- | | |
|--|------------|
| – Rallonge de visée de l'entreprise SIG-SAUER | 01.01.2025 |
| – Attache de dioptré ORDONNANZ 90 avec adaptateur de bloc ou porte-guidon extended sur F ass 90 de l'entreprise Grünig & Elmiger | 01.01.2025 |
| – Attache de dioptré avec adaptateur de guidon ou porte-guidon extended sur F ass 90 de l'entreprise Grünig & Elmiger | 01.01.2025 |
| – Attache de dioptré ELITE 90 avec tunnel de guidon ELITE 90 tunnel de guidon ELITE DUO 90 de l'entreprise Wyss Waffen | 01.01.2025 |
| – Attache de dioptré M24-N et porte-guidon M24-W de l'entreprise Schneider Waffen | 01.01.2025 |
| – Dioptré M24-L et porte-guidon M24-W de l'entreprise Schneider Waffen | 01.01.2025 |
| – Attache de dioptré 90 et porte-guidon 90 Spi1 ou porte-guidon 90 Spi2 de l'entreprise Spielmann & Partner AG | 01.01.2025 |
| – Rallonge de visée Stgw 90 Modell Zumkeller avec avec port-guidon M18 x 0.5 | 01.01.2025 |

Pour les rallonges de visée du F ass 90, tous les filtres, niveaux à bulle, etc. ne doivent pas dépasser l'extrémité du canon de l'arme une fois le montage terminé.

Autorisation



Figure 18: Rallonge de visée SIG-SAUER



Figure 19: Attache de dioptre ORDONNANZ 90 Grünig & Elmiger

Attache de dioptre Fass 90 Grünig & Elmiger

adaptateur de guidon Grünig & Elmiger

Porte-guidon extended Fass 90 Grünig & Elmiger



Figure 20: Attache de dioptre ELITE 90 Wyss Waffen



Tunnel de guidon ELITE 90 Wyss Waffen



Tunnel de guidon ELITE DUO 90 Wyss Waffen



Figure 21: Attache de dioptre M24-N



Dioptre M24-L Schneider Waffen



Porte-guidon M24-W

Autorisation



Figure 22: Attache de dioptré 90 Spielmann & Partner AG



Porte-guidon 90 Spi1 Spielmann & Partner AG



Porte-guidon 90 Spi2 Spielmann & Partner AG

3 Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 57 ordonnance 02

3.1 Magasin court pour F ass 57 + 57/03

– Modèle W+F à 6 coups	05.04.1979
– Modèle Wyss à 10 coups	01.01.2011
– Modèle Wyss à 15 coups	01.01.2011
– Modèle Wyss, Spielmann & Partner AG et Grünig & Elmiger à 10 coups	01.01.2020
– Modèle Spielmann & Partner AG à 15 coups	01.01.2023
Ces magasins courts sont autorisés pour le tir «à genou» et pour le tir «couché».	01.01.2011

3.2 Rondelle perforée et iris pour F ass 57 Autorisation

Toutes les rondelles perforées et tout les iris non modifiés, disponibles dans le commerce spécialisé avec ou sans filtres colorés ou de polarisation et pouvant être montés sur le dioptré d'ordonnance non modifié, sont autorisés.

01.01.2011



Figure 23: Iris pour F ass 57 (avec ou sans filtres colorés ou de polarisation), produits divers

3.3 Etrier de dioptré pour F ass 57, modèle Furter FDK 78

Cet étrier de dioptré peut aussi bien être monté sur le dioptré d'ordonnance non modifié qu'en combinaison avec les iris ou les rondelles perforées autorisés.

05.04.1979

4 Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 57 ordonnance 03

Autorisation

4.1 Porte-guidon pour F ass 57

Porte-guidon à la place du guidon d'ordonnance, destiné à porter des tunnels courants, pour des guidons rectangulaires, guidons annulaires, iris ou iris Duo, le cas échéant avec ou sans niveau.

- | | |
|---|------------|
| – modèle Grünig & Elmiger, montage normal | 01.01.2004 |
| – modèle Wyss, "W57 Universal" | 01.01.2004 |
| – modèle Wyss "W57 DUO" | 01.01.2004 |



Figure 24: Porte-guidon universel pour F ass 57 (montage normal), produits divers

4.2 Porte-guidon pour F ass 57 comme rallongement de la ligne de visée

Porte-guidon destiné à porter des tunnels courants, pour des guidons rectangulaires, guidons annulaires, iris ou iris Duo, avec ou sans niveau. Montage sur le canon ou sur la bouche à feu.

- | | |
|---|------------|
| – modèle Grünig & Elmiger, montage sur le canon | 01.01.2004 |
| – modèle Wyss, "Profi" | 01.01.2004 |
| – modèle Grünig & Elmiger, "Vis 57 GE" | 01.01.2005 |
| – modèle Wyss, "57 Sport" | 01.01.2005 |
| – modèle Wyss, "W 57 Sport DUO" | 01.01.2005 |
| – modèle Grünig & Elmiger, T 11-variable | 01.01.2005 |

	Autorisation
– modèle Wyss, "W 57 Sport extra" pour tunnels M 18, M 22 et DUO	01.01.2017
– modèle Zumkeller	01.01.2023
Le montage doit impérativement être effectué par le fabricant ou par le commerce spécialisé.	
Le décalage latéral de la ligne de visée est autorisé par analogie avec la mousqueton et le fusil (Pt. 5.1).	01.01.2022



Figure 25: Bloc guidon comme rallongement de la ligne de visée (montage sur canon), produits divers



Figure 26: Bloc guidon comme rallongement de la ligne de visée (montage sur la bouche à feu), produits divers

4.3 Porte-dioptre pour F ass 57

Porte-dioptre, partiellement réglable en hauteur, avec queue d'aronde pour le montage de dioptres courants (à l'épreuve des vibrations de tir) non modifiés avec iris avec ou sans filtres colorés ou de polarisation.

– modèle Durisch	01.01.2004
– modèle Grünig & Elmiger, Vis 57 GE	01.01.2005
– modèle Wyss, "57 Sport"	01.01.2005
– modèle Grünig & Elmiger, T 11-variable	01.01.2005
– modèle Wyss, "57 Sport extra"	01.01.2017
– modèle Zumkeller	01.01.2023



Autorisation

Figure 27: Porte dioptre pour F ass 57 pour le montage de dioptres à l'épreuve des vibrations de tir produits divers

4.4 Niveau à bulle pour F ass 57

L'utilisation du niveau à bulle Wälti-Spielmann à monter sur le rail en queue d'arronde devant le dioptre est autorisée. 01.01.2020

4.5 Bande anti-scintillement pour F ass 57

L'utilisation des bandes anti-scintillement suivantes est autorisée:

- bande anti-scintillement modèle Wyss avec les systèmes de visée W 57 universel, W 57 DUO, W 57 sport et W 57 sport DUO 01.01.2007
- bande anti-scintillement modèle Grünig & Elmiger GE 57 avec le système de visée T 11. 01.01.2007
- bande anti-scintillement et support pour la bande anti-scintillement modèle Spielmann & Partner AG avec tous les systèmes de visée autorisés. 01.01.2014

4.6 Poignée de pistolet pour F ass 57

A la place de la poignée de pistolet d'ordonnance, les poignées profilées en bois suivantes peuvent être montées:

- Tactical (sans cannelures de doigt) pour F ass 57 l'entreprise Nill. 01.01.2011/
01.01.2019
- poignées standard 021101 et 021102 de l'entreprise Spielmann & Partner AG 01.01.2013
- poignées profilées en bois M, L, XL, XXL de l'entreprise Spielmann & Partner AG. 01.01.2015
- poignées profilées en matière plastique de l'entreprise Wyss 01.01.2016/
01.01.2022
- poignées standard de l'entreprise Morini Competition Arm S.A. 01.01.2018

Autorisation



Figure 28: Poignée de pistolet Tactical pour F ass 57



Figure 29: Poignées standard 021101 et 021102 pour F ass 57

4.7 Adaptateur de poignée pour F ass 57

Pour le tir avec la détente d'hiver, il est admis d'utiliser l'adaptateur de poignée de l'entreprise Wyss pour la poignée de pistolet d'ordonnance et pour les poignées profilées en bois dont l'emploi est autorisé.

01.01.2013

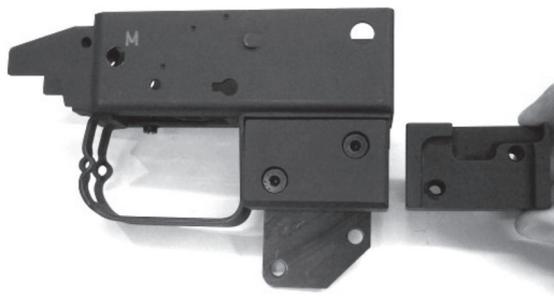


Figure 30: Adaptateur de poignée pour F ass 57

4.8 Manchon pour F ass 57

A la place du manchon d'ordonnance, il est permis d'utiliser le manchon pour tireur gaucher ou droitier de l'entreprise Dobler ou de l'entreprise Spielmann & Partner AG (avec ou sans anneau d'œillet de bretelle correspondant)

01.01.2013/

01.01.2015

01.01.2022/

01.01.2023



Autorisation

Figure 31: Manchon pour F ass 57

4.9 Garde-main pour F ass 57

Le garde-main d'origine peut être remplacé par un garde-main modèle standard en aluminium de l'entreprise Wyss.

01.01.2020



Figure 32: Garde-main pour F ass 57

4.10 Détente d'hiver pour tireurs gauchers pour F ass 57

Le montage de la détente d'hiver pour tireurs gauchers de l'entreprise Wyss est autorisé à la condition que la détente d'hiver originale soit démontée.

01.01.2013

Le montage doit impérativement être effectué par le commerce spécialisé.

Autorisation



Figure 33: Détente d'hiver pour tireurs gauchers pour F ass 57

4.11 Poignée de charge anatomique pour F ass 57

A la place de la poignée de charge originale, une poignée de charge anatomique en couleur de l'entreprise Wyss, peut être montée.

01.01.2014



Bild 34: Poignée de charge anatomique pour F ass 57

4.12 Canon de sport pour F ass 57

A la place du canon d'ordonnance, il peut être monté un canon de sport avec ou sans cache-flamme de l'entreprise Grünig & Elmiger
ou de l'entreprise Spielmann & Partner AG. (avec ou sans cache-flamme)
ou de l'entreprise Wyss AG

01.07.2014

01.01.2015/

01.01.2023

01.01.2021

Autorisation



Figure 35: Canon de sport avec ou sans cache-flamme pour F ass 57

4.13 Chien de sport pour F ass 57

A la place du chien d'origine, un chien de sport avec pièce d'arrêt de l'entreprise Dobler peut être monté. 01.01.2016

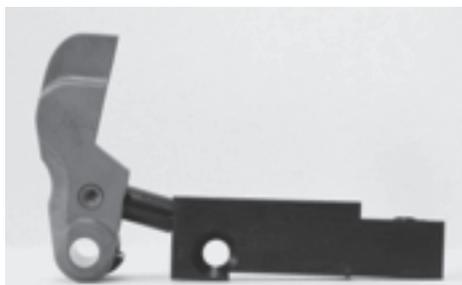


Figure 36: Chien de sport avec pièce d'arrêt

4.14 Bretelle pour F ass 57

On peut renoncer au montage d'une bretelle.

01.01.2017

Lorsqu'une bretelle est montée, seule une bretelle d'origine est admise et elle doit être fixée au moins à un dispositif d'origine prévu par le fabricant.

La manière d'enrouler la bretelle et la fixation de son autre extrémité sont libres.

4.15 Revêtement de la crosse du F ass 57 Autorisation

La crosse du F ass 57 peut être revêtue d'une gaine rétractable 01.01.2020 de l'entreprise Wyss.

5 Moyens auxiliaires pour mousqueton et fusil

5.1 Dioptre, tunnel de guidon et guidon pour mousqueton et fusil

Tous les moyens ci-après disponibles dans le commerce spécialisé sont autorisés: 01.01.2009

- dioptres à l'épreuve des tirs non modifiés
- iris avec ou sans filtres colorés ou de polarisation
- tunnels de guidon sur porte guidon non modifié ou sur canon
- guidons rectangulaires, guidons annulaires, iris ou iris Duo, avec ou sans niveaux, pour tunnels autorisés
- déplacements latéraux du guidon et de la hausse

5.2 Verrou à gauche pour mousqueton 31

Il est permis d'utiliser un verrou à gauche

- modèle Bürgin 30.08.1949/
28.02.1980
- modèle Wyss 01.01.2014
- modèle AfA Waffen 01.01.2023



Figure 37: Verrou à gauche pour mousqueton 31

5.3 Déplacement de la bretelle sur le côté gauche/droit du mousqueton et du fusil Autorisation 16.01.1973

5.4 Bretelle pour mousqueton et fusil

On peut renoncer au montage d'une bretelle. 01.01.2022
Lorsqu'une bretelle est montée, on ne peut utiliser qu'une bretelle en cuir plate ou tressée, ayant la même longueur que le modèle d'ordonnance. Elle doit être attachée à au moins un dispositif original prévu par le fabricant. Le genre de boucles et des fixations est libre.

5.5 Sabot de crosse pour mousqueton et fusil

Le montage du sabot de crosse 15 mm, 30 mm et 50 mm est autorisé pour le mousqueton et le fusil.

- modèle Wyss 01.01.2013/
01.01.2014
- modèle AfA 01.01.2019
- modèle Zumkeller, réglable individuellement entre 15 mm et 50 mm 01.01.2023



Figure 38: Sabot de crosse 50 mm pour mousqueton 31

5.6 Poignée de verrou anatomique pour mousqueton et fusil Autorisation

Au lieu de la poignée de verrou d'origine, il est permis de monter l'une des poignées de verrou suivantes: 01.01.2014

- poignée de verrou anatomique de l'entreprise Wyss (diverses couleurs) 01.01.2014
- Poignée de verrouillage droite, K31-XXI du fabricant Trofimov 01.01.2024
- Poignée de verrouillage oblique, K31-XXI du fabricant Trofimov 01.01.2024



Figure 39: Poignée de verrou anatomique pour mousqueton et fusil

5.7 Autres magasins pour Mousqueton 31

- Modèle Wyss (12 coups) 01.01.2024
- Modèle Trofimov K31-XXI (10 coups). 01.01.2024

5.8 Bande anti-scintillement pour mousqueton

- La bande anti-scintillement de l'entreprise Spielmann & Partner AG, avec les tunnels K et S correspondants, est autorisé. 01.01.2023



Figure 40: Bande anti-scintillement pour mousqueton

6 Moyens auxiliaires pour pistolets Autorisation

6.1 Dispositif de visée pour pistolet Parabellum

- Les guidons rectangulaires d'une largeur de 2 mm +/- 0,1 mm 19.01.1953
sont autorisés.
- La hausse peut avoir une encoche de mire à queue d'aronde, 01.01.2009
en V ou rectangulaire d'une longueur de 2,5 mm au maximum.

6.2 Dispositif de visée pour Pistolet 49, SIG P 210-1 à P 210-6

- Dispositif de visée P 75 01.01.1979
 - hausse: encoche de mire rectangulaire de 3 mm de largeur et 1,7 mm de profondeur
 - guidon: 3 mm de largeur
- Dispositif de visée micrométrique 01.01.2007
 - hausse micrométrique SIG SAUER avec guidon pour hausse de sport 01.01.2009
 - hausse micrométrique Dobler pour SIG 210

6.3 Dispositif de visée pour les autres pistolets admis pour les exercices fédéraux

- Tous les dispositifs de visée: 01.01.2011
- normaux
 - à contraste
 - lumineux
 - micrométriques
- non modifiés, offerts par le fabricant du pistolet, sont autorisés.

6.4 Plaques de poignée pour Pistolet 75

- Plaques de poignée en bois aux mêmes dimensions que les plaques d'ordonnance Autorisations diverses
- Plaques de poignée Hogue pour P 220

6.5 Plaques de poignée pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles

- Plaques de poignée en bois lisse, poinçonnées ou avec des dessins en forme d'écaillés aux mêmes dimensions que les plaques de poignée d'ordonnance ou les plaques de poignée SIG SAUER High Grip Autorisations diverses
- Plaques de poignée SIG SAUER High Grip avec ou sans appui pour le pouce 01.01.2007
- Plaques de poignée en aluminium modèle Wyss avec des dessins en forme d'écaillés aux mêmes dimensions que les plaques de poignée d'ordonnance. 01.01.2018

6.6 Plaques de poignée pour les autres pistolets admis pour les exercices fédéraux

- Toutes les plaques de poignée non modifiées, offertes par le fabricant du pistolet, sont autorisées 01.01.2011
- Plaques de poignée Hogue pour le pistolet correspondant 01.01.2011

6.7 Allongement de la poignée Beavertail pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles

- modèle NILL, Odermatt & Ruess 01.01.2005
- modèle Wyss 01.01.2019

6.8 Base de magasin en aluminium coloré pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles

- modèle Wyss 01.01.2019

6.9 Contre-écrou pour la tige du ressort de percussion pour le Pistolet 49 et tous les modèles SIG P 210

- Le contre-écrou d'origine pour la tige du ressort de percussion peut être remplacé par un modèle soft de l'entreprise Wyss ou par un modèle Match de l'entreprise Kessler Auktionen AG. 01.01.2020

7 Généralités

7.1 Moyens auxiliaires interdits

Tous les moyens auxiliaires et toutes les modifications d'armes ou de moyens auxiliaires qui ne sont pas mentionnés dans le présent catalogue sont interdits pour le tir hors du service avec des armes d'ordonnance et avec des armes admises pour les exercices fédéraux.

La Fédération sportive suisse de tir peut, sur demande, accorder des exceptions pour les personnes atteintes d'handicaps physiques.

7.2 Poids de la détente (initiale de la détente)

Le cran d'arrêt de la détente doit être nettement perceptible et la détente ne doit pas y rester crochée.

Arme	Poids minimal de la détente (résistance de la détente)
Fusil d'assaut 90 / 90 PE / SIG 550	2'200 g (autorisation du 12.04.96)
Fusil d'assaut 57 / 57 PE	2'200 g avec détente d'hiver, mesuré à la butée de la détente
Mousqueton 31	1'300 g
Mousqueton 11	1'300 g
Fusil 11 et 96/11	1'300 g
Pistolet 9 mm 03	1'500 g (chien armé) à la détente non modifiée
Pistolet 9 mm 75	1'500 g (chien armé) à la détente non modifiée
Pistolet 9 mm 49	1'360 g
Pistolet Parabellum	1'360 g
SIG P 210 (tous les modèles)	1'360 g

Pour tous les autres armes à feu de poing admises pour les exercices fédéraux, le poids minimal est de 1'500 g.

7.3 Détente F ass 90

La course de la détente doit être réglée de telle manière qu'aucun bruit cliquetant ne se produise lorsque l'on relâche la détente à partir du cran d'arrêt.

Le réglage de la résistance minimale et de la course est interdit pour les armes appartenant à la Confédération!

7.4 Utilisation à l'armée des moyens auxiliaires

- Le dispositif de visée du P 75 pour le pistolet P 49 est le seul moyen auxiliaire autorisé pour l'utilisation en service.
- Tout autre moyen auxiliaire est expressément interdit pour l'utilisation en service.
- Lors de tirs en stand et lors de concours, les moyens auxiliaires mentionnés dans le présent catalogue peuvent être utilisés.

7.5 Utilisation des moyens auxiliaires pour les jeunes tireurs

Dans le cours des jeunes tireurs et lors des manifestations de tir de la Fédération sportive suisse de tir, l'utilisation des moyens auxiliaires autorisés est autorisée, à l'exception du guidon annulaire pour le F ass 90 et des rallonges de visée pour le F ass 90.

Impressum

Herausgeber	Schweizer Armee
Verfasser	Kdo Ausb, Schiesswesen ausser Dienst
Premedia	Zentrum digitale Medien der Armee DMA
Vertrieb	Bundesamt für Bauten und Logistik BBL
Copyright	VBS/DDPS
Auflage	2000 12.2024
Internet	https://www.lmsvbs.ch
Reglement	27.132 dfi
SAP	2527.9068

Inhalt gedruckt auf 100% Altpapier, aus FSC-zertifizierten Rohstoffen

Impressum

Editeur	Armée suisse
Auteur	Cdmt instr, Tir hors du service
Premedia	Centre des médias numériques de l'armée MNA
Distribution	Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Copyright	VBS/DDPS
Tirage	2000 12.2024
Internet	https://www.lmsvbs.ch
Règlement	27.132 dfi
SAP	2527.9068

Imprimé à 100% sur du papier recyclé à partir de matières premières certifiées FSC

Impressum

Editore	Esercito svizzero
Autore	Cdo istr, Tiro fuori del servizio
Premedia	Centro dei media digitali dell'esercito MDE
Distribuzione	Ufficio federale delle costruzioni e della logistica UFCL
Copyright	VBS/DDPS
Tiratura	2000 12.2024
Internet	https://www.lmsvbs.ch
Regolamento	27.132 dfi
SAP	2527.9068

Contenuto stampato su carta riciclata al 100%, proveniente da materie prime certificate FSC